

# Rapport REXECODE sur les enjeux écologiques de la décarbonation : l'analyse du Cérémé

Enjeux écologiques / décarbonation

**La France est endettée à un niveau élevé, ce qui l'oblige plus que jamais à compter.** Pour réaliser son programme énergétique dont l'enjeu prioritaire est la décarbonation, les pouvoirs publics doivent orienter les financements sur les solutions de moindre coût, dans une approche globale portant sur l'ensemble du système énergétique et non pas seulement sur le bouquet électrique, ce à quoi s'est limité RTE dans son rapport « Futurs énergétiques 2050 ».

**Cette nécessité donne toute sa légitimité à la démarche entreprise par REXECODE, à la demande du MEDEF, qui, sur la base du constat de son Président que « dans le domaine écologique une planification écologique est nécessaire, car aucun chef d'entreprise n'est capable de se projeter sur vingt, trente ou quarante ans. » et qu'il peut ressortir d'une telle planification « une augmentation de 10% par an du niveau d'investissement des entreprises », entend engager des discussions avec les pouvoirs publics afin de définir des trajectoires et des objectifs secteur par secteur, et sanctuariser règlements et incitations fiscales.**

Face au risque qu'une telle démarche puisse profiter aux opérateurs d'énergies intermittentes qui entendent protéger les avantages procéduraires injustifiés dont ils bénéficient, le Cérémé doit plus que jamais défendre sa vision d'une modernisation des procédures par [ses propositions issues d'une analyse réaliste des perspectives d'investissement envisagées par les pouvoirs publics dans le secteur de l'énergie](#). Le Cérémé souhaite participer directement et publiquement à ces discussions et réflexions.

**Les propositions formulées par REXECODE présentent des limites fortes qu'il faut souligner**

## 1.

**Elles ne témoignent pas d'une vision globale des enjeux**, en se cantonnant à mettre en parallèle des actions de décarbonation et leurs conséquences économiques.

Sont ainsi écartés de son champ d'analyse deux enjeux fondamentaux, aussi importants que la réduction du CO<sub>2</sub> : d'une part, la protection de l'Environnement et de la Santé qui relèvent du bloc de constitutionnalité

(réf. Charte de l'Environnement, décision du conseil constitutionnel QPC du 31 janvier 2020) et, d'autre part, les enjeux de Société (grands équilibres sociaux) dont l'absence de prise en compte est susceptible de générer des crises sociales et politiques balayant les enjeux de la décarbonation (réf. le mouvement des Gilets Jaunes).

Parmi les Gaz à Effet de Serre autres que le CO<sub>2</sub> qu'il convient également de réduire, seul est cité le méthane, ponctuellement à propos de l'élevage sans que cela conduise à des propositions concrètes.

## 2.

**Elles débouchent trop souvent sur des affirmations générales dépourvues d'un dispositif approprié de mise en action.**

Exemple, la conclusion p. 27 du rapport : « *quelles qu'en soient les formes concrètes, les politiques destinées à accélérer la transition climatique et à réduire les émissions de carbone auront à court moyen terme des impacts économiques significatifs.* »

Plus intéressant cependant : "*Faute d'outils suffisamment élaborés pour articuler un programme complet, deux recommandations se dégagent de ce constat. La première est la nécessité de développer en France les études coûts-efficacité permettant de choisir les actions qui présentent le meilleur rapport entre le coût et le résultat, en termes de quantité de CO<sub>2</sub> évitée (coûts de la tonne évitée). La seconde est d'organiser une approche pragmatique et itérative en tirant régulièrement les conséquences*

des actions passées afin de les adapter et de les corriger. Ces deux conditions pourraient constituer les bases de la « planification écologique » envisagée."

Ces deux conditions constituent des éléments d'accompagnement, indispensables, mais non la base d'une politique complète de décarbonation.

### 3.

Le rapport identifie cependant avec raison une difficulté majeure, à savoir que les décisions d'investissement ayant un impact sur la décarbonation résultent avant tout d'arbitrages individuels qu'il est difficile de modéliser. C'est bien ce que souligne le Céréme depuis sa création, à l'exception notable du secteur de l'énergie qui nécessite des engagements publics sur le temps long, a minima par des systèmes de garanties appropriés à un niveau de risque élevé comme on peut le voir depuis la crise sanitaire ou encore la crise ukrainienne.

Le MEDEF souligne avec raison une difficulté supplémentaire pour les entreprises, en comparaison des arbitrages réalisés par les ménages, à savoir que « contrairement aux ménages, dans 90 % des cas, les investissements dans la décarbonation ne permettent pas aux entreprises de faire des économies, et conduisent souvent à un processus de production plus cher au début ».

C'est pourquoi avec raison Rexecode « rappelle à cet égard ses propositions de mesures fortes d'incitation pour orienter l'épargne moyenne vers l'investissement productif en limitant le risque au travers de fonds à capital garanti. »

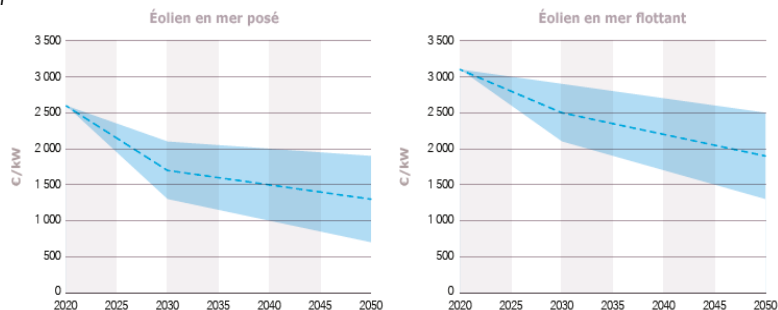
### 4.

Concernant le secteur de l'énergie spécifiquement :

a/ On ne peut que regretter que REXECODE reprenne à son compte sans y apporter la moindre analyse critique les conclusions de RTE dans son rapport Futurs énergétiques 2050

En particulier les hypothèses portant sur le niveau des CAPEX (coûts d'investissement), d'une part, du nouveau nucléaire, d'autre part, des énergies intermittentes éoliennes (terrestre ; offshore) et solaires - tant sur les niveaux de coûts initiaux que sur les fuseaux d'évolution de ces coûts d'ici à 2050) - ne sont pas réaliste. Cependant le rapport les reproduit sans la moindre réserve, ainsi du schéma ci-dessous portant sur les éoliens offshore, dont les niveaux de coûts attendus sont totalement irréalistes :

Figure 11.9 Évolution des coûts d'investissement de l'éolien en mer à l'horizon 2050 (hors raccordement)



Spécifiquement sur le nouveau nucléaire, le rapport se borne à reproduire ce qui figure au chapitre 11 du rapport de RTE sans envisager les économies d'échelle apportées par un programme nucléaire industriel de série.

Concernant les coûts complets du système électrique de RTE, raccordements et renforcement du réseau inclus, le rapport se montre plus réaliste.

b/ On ne peut que regretter également que REXECODE n'ait pas placé les enjeux de décarbonation de l'industrie dans une perspective de réindustrialisation de notre pays.

Cette perspective est cependant stratégique pour notre pays, au titre de son indépendance économique et énergétique mais aussi pour ses grands équilibres économiques et sociaux, sans oublier les enjeux de Défense nationale, et sans oublier l'objectif de réduction de notre empreinte carbone.

REXECODE a manifestement perçu cet objectif, car :

d'une part, il mentionne « l'importance de localiser plus de production de biens sur notre territoire plutôt que de les faire produire ailleurs et de les importer ensuite. »

d'autre part, il distingue soigneusement nos émissions de CO2 qu'il chiffre à 0,74% des émissions de la planète et notre empreinte carbone qu'il chiffre également. Mais il fait le choix de privilégier les actions relevant des seules émissions du territoire national (p. 12 du rapport) en raison des difficultés de chiffrage au niveau mondial et des incertitudes y afférant, et par volonté de cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone dont le caractère dépassé est pourtant aujourd'hui largement reconnu.

Il est regrettable que REXECODE en qualité de conseil du MEDEF n'ait pas ici marqué plus de volontarisme économique en termes de réindustrialisation du pays.

## 5.

### Concernant les autres secteurs :

Le rapport a le grand mérite de présenter des pistes concrètes, et chiffrées, tout en ayant la sincérité d'exprimer les limites ou difficultés de chiffrages, exemple dans le domaine des transports concernant les infrastructures de recharge (page 57 du rapport).

Il présente cependant le défaut majeur de s'être centré sur une Stratégie Nationale Bas Carbone à l'évidence dépassée et ne répondant plus à l'enjeu essentiel qui est d'atteindre la

neutralité carbone en 2050. Or c'est précisément sur ces secteurs que pèsent les enjeux essentiels (potentiel de décarbonation) et donc la part majeure des investissements à réaliser au titre de l'efficacité énergétique.

Le Céréme considère qu'il serait regrettable d'asseoir des discussions avec les pouvoirs publics sur la base d'une Stratégie Nationale Bas Carbone dépassée.



[WWW.CEREME.FR](http://WWW.CEREME.FR)

[CONTACT@CEREME.FR](mailto:CONTACT@CEREME.FR)  
63, RUE LA BOETIE  
75008 PARIS